
Mensualisation et accélération de la revalorisation du régime indemnitaire des ESAS

Le SNPTES-UNSA dénonce un montant toujours en décalage par rapport au RIPEC !

A l'occasion d'un groupe de travail ministériel qui s'est tenu le 6 février, les services ministériels nous ont annoncé que la prochaine étape de revalorisation de la prime d'enseignement supérieur (PES) allait être anticipée et serait rétroactive au 1^{er} janvier 2024.

Autrement dit, nos collègues ESAS (PRAG, PRCE, PLP, PE, etc.) verront leur prime passer de 2 785 € à 3 143 € annuels. Le SNPTES-UNSA ne peut cependant s'en satisfaire !

Seule avancée, et encore, la PES sera désormais mensualisée. Le temps de procéder à ce changement pourrait engendrer un retard dans le versement de cette revalorisation (il y aura un versement rétroactif).

Le SNPTES rappelle que, malgré cette petite revalorisation de moins de 30 euros par mois et la mensualisation..., le montant de la PES de nos collègues ESAS correspond à peine à la moitié de la prime statutaire de nos collègues enseignants-chercheurs !

Le SNPTES continue donc de revendiquer l'alignement des régimes indemnitaires entre enseignants, enseignants-chercheurs et chercheurs.

Choisy-le-Roi, le 06 février 2024